



Conseil Communautaire
23 mars 2017
Dole – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 72
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 82
Date de la convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 31 mars 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 17/17

Objet

Acquisition et aménagement
de la péniche « La Palombe »
- plan de financement

Secrétaire de séance

Joëlle DROUHAIN

Rapporteur :

Franck DAVID

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Ginies, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret, S. Champanhet, JP. Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, JP. Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin suppléé par MP. Vaudoisot, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à S. Champanhet, D. Germond à JM. Sermier, I. Girod à I. Mangin, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, P. Jobez à C. Bourgeois-République, C Nonnotte-Bouton à JP. Cuinet, I. Voutquenne à JP. Lefèvre, G. Coutrot à S. Marchand, M. Boué à JM. Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
G. Soldavini, V. Chevriaud.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite acquérir une péniche « Freycinet » pour en faire un lieu d'accueil et d'information original sur l'eau, le long du canal du Rhône au Rhin.

Idéalement positionné, au pied du centre historique, à proximité de la véloroute et en face de la capitainerie, le bateau motorisé, aura également une vocation d'outil de promotion à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, notamment en hors saison touristique.

Des opérations promotionnelles pourront s'envisager avec des partenaires régionaux ou départementaux, les filières viticoles ou agro-alimentaires ou des chambres consulaires ou partenaires privés.

La péniche, dans son aménagement intérieur, devra proposer une mixité avec une fonction d'accueil-information-billetterie des clientèles en séjour permettant une adaptabilité et une modularité forte afin de passer rapidement à une fonction promotionnelle (mobile).

L'ensemble des aménagements extérieurs seront également escamotables afin de permettre la navigation.

La Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage du projet, est amenée à se prononcer sur le financement prévisionnel de ce projet touristique innovant, qui positionnera encore plus fortement Dole, ville d'eau, et sera de nature à encourager le développement du tourisme fluvial sur le territoire.

Le bateau constituera une véritable vitrine et profitera à l'attractivité touristique du territoire mais plus largement du Jura et de la Bourgogne Franche-Comté dans son ensemble.

Nonobstant le statut "mobile" de l'établissement, le projet tiendra compte des diverses prescriptions en matière d'urbanisme, notamment le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre-ville ainsi que le Plan de Prévention du Risque d'Inondation du Doubs. Au vu de ces

exigences spatiales, notamment la qualité paysagère du site, la structure flottante devra évoquer l'environnement fluvial sans toutefois chercher à se démarquer du contexte architectural. L'établissement flottant ne devra pas gêner le travail sur le canal. Ainsi, le projet respectera un gabarit hors-tout d'une péniche de type « Freycinet » (longueur : 38,5m, largeur : 5,05m) pour lui permettre des déplacements ponctuels en utilisant les écluses d'un canal.

La structure flottante est destinée à accueillir toute personne désireuse de trouver des renseignements touristiques concernant le territoire du Pays de Dole. Elle comportera ainsi :

- Une zone d'accueil – billetterie – exposition,
- Un espace de travail permettant une modularité et conversion en salles de réunion,
- Des espaces techniques.

Compte tenu de ces éléments, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole entend programmer une opération visant l'aménagement de la péniche et sa mise en conformité au regard des différentes réglementations et normes applicables (ERP, électricité, incendie, accessibilité...).

Ce programme sera établi par un groupement de maîtrise d'œuvre.

Ci-après la présentation détaillée du coût du projet, ainsi que le plan de financement prévisionnel :

Estimation prévisionnelle du projet d'acquisition et d'aménagement d'une péniche de type Freycinet		
Description	Montant HT	Montant TTC
1. Frais liés à l'acquisition de la péniche		
Expertise	8900 €	10 680 €
- Mesures de l'épaisseur de la coque		
- Contrôle du moteur		
- Vérification de la transmission		
- Examen et mesures du circuit électrique		
- Examen de l'appareil à gouverner		
- Vérification des dispositifs de sécurité		
- Vérification du circuit d'eau sous pression et des évacuations d'eau		
Achat de la péniche	141 100 €	169 320 €
Mise en peinture de la coque	20 000 €	24 000 €
Sous-total 1	170 000 €	204 000 €
2. Travaux de restructuration et d'aménagements		
Maçonnerie (Fondations de la passerelle et des équoires)	13 000 €	15 600 €
Reprise de l'étanchéité	32 000 €	38 400 €
Métallerie	16 500 €	19 800 €
Menuiseries extérieures Alu	28 000 €	33 600 €
Menuiseries intérieures bois	20 000 €	24 000 €
Carrelage-Faïence	4 500 €	5 400 €
Plomberie sanitaire	21 000 €	25 200 €
Chauffage-Rafraîchissement- ventilation	45 000 €	54 000 €
Electricités-courants faibles	48 000 €	57 600 €
Mise en accessibilité (passerelle d'accès, monte personne...)	23 000 €	27 600 €
Mobilier	20 000 €	24 000 €
Traitement des eaux noires (mode navigation)	5 000 €	6 000 €
Sous-total 2	276 000 €	343 200 €

3. Frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes		
Honoraires de maîtrise d'œuvre	27 600 €	33 120 €
Bureau de Contrôle	4 500 €	5 400 €
Bureau de contrôle fluvial	7 500 €	9 000 €
Assurance d'achat	5 000 €	6 000 €
Aléas (5%)	13 300 €	15 960 €
Sous-total 3	57 900 €	69 480 €
Total	503 900 €	616 680 €

Plan de financement prévisionnel du projet :

Financiers	Montant de participation	Taux de participation
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	100 000 €	19.85%
Conseil Départemental du Jura	100 000 €	19.85%
Etat (DETR, FNADT)	113 360 €	22.49%
AUTOFINANCEMENT CA du Grand Dole	190 540 €	37.81%
TOTAL	503 900 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition et d'aménagement de la péniche « La Palombe »,
- **APPROUVE** le budget prévisionnel et le plan de financement prévisionnel proposés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente du bateau à venir et à assurer son réaménagement sur la base des éléments présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des partenaires financiers sur la base du plan de financement présenté ci-dessus, et notamment l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017, et à signer les conventions liées ainsi que toute pièce pouvant s'y rattacher.

Fait à Dole,
Le 23 mars 2017
Le Président Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale



CONTRAT DE VENTE
Transaction sur bateau fluvial.
(Sous seing privé)

Entre les soussignés,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Établissement public de coopération intercommunale,
Créé le 1 Janvier 2008,
N° SIRET: 200 010 650 000 55
Dont le siège est fixé :
Place de l' Europe - BP 458 - 39109 DOLE Cedex,

Représentée par son Président, **Jean-Pascal FICHERE**, mandaté
par le Conseil Communautaire en date du 23/03/2017
(délibération n°17/17).

GRAND DOLE

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE
CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr

Ci-après désigné **L'ACQUEREUR,**

Et

La SARL « ASTARTÉ »
Société de transport fluvial de passagers,
Créée en janvier 2001,
N°SIRET/RCS : 434 392 957 00016 RCS BEAUNE 434 392 957 (2001 B31)
Dont le siège est fixé :
4 Grande Rue - 21250 Le Chatelet,

Représentée par son gérant, **Michel DECUPPER,**

Ci-après désigné **LE VENDEUR.**

Il a été convenu ce qui suit :

La **SARL ASTARTÉ** représentée par **M. Michel DECUPPER**, agissant en qualité de propriétaire du navire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques du bateau :

Année de construction : 1947

Devise : « PALOMBE »

Longueur : 38,71 m

N° immatriculation : NV 2245F

Dernière expertise : 06/10/2016

Prix de vente : 150 000 € HT (cent cinquante mille euros hors taxe) soit 180 000 € TTC (cent quatre vingt mille euros toutes taxes comprises)

Chantier : Cholsy le Roi

Type : Bateau à passagers

Largeur : 5,06m

Certificat Communautaire : À renouveler

Expert : SARL ALCYON CONCEPT. 26460 BOUVIERES

Vend ce jour la totalité dudit navire à **la Communauté d'Agglomération du Grand Dole** représentée par **M. Jean-Pascal FICHERE** qui l'accepte sous les conditions suivantes :

Paraphe initiales :

M

JFF

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1

Le Vendeur déclare qu'il existe sur ledit navire une inscription hypothécaire sur le registre des hypothèques du tribunal de commerce de Nevers. Le Vendeur s'engage à produire une main levée de cette hypothèque. Le Vendeur déclare en outre que l'hypothèque a été soldée en date du 05.06.2011, mais que la main levée d'hypothèque n'a pas été spécifiée au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le Vendeur déclare également qu'il n'existe aucune autre dette et garantit l'Acquéreur contre toute réclamation à ce sujet.

Article 2

Le Vendeur déclare être le seul propriétaire légal du bateau « PALOMBE » et que le bateau « PALOMBE » ne fait pas l'objet d'une réserve de propriété à son profit.

Article 3

Ledit bateau est vendu dans l'état et le lieu où il se trouve avec un moteur de type LVI/Renault de 300cv en état de marche ainsi que les divers équipements techniques en état de marche.

L'Acquéreur déclare avoir une parfaite connaissance du bateau « PALOMBE » pour l'avoir visité à loisir.

Article 4

Les parties déclarent avoir pris connaissance des expertises concernant les œuvres vives du bateau « Palombe » réalisées par Mr Richard Poulet expert le 06.08.2016 au chantier naval « Atelier Fluvial » Quai du Canal à St Usage 21170. Le Vendeur accepte de prendre à sa charge les frais de mise à sec ainsi que du carénage complet (nettoyage haute pression de la coque et peinture, deux couches de brai), les frais d'expertise soient honoraires de l'expert et préparation au sondage - ainsi que la pose d'anodes sacrificielles.

Article 5

Suite aux expertises des œuvres vives (parties immergées, appareil à gouverner, hélice et arbre porte hélice) le Vendeur s'engage à rendre le navire en conformité avec les textes en vigueur concernant ce type d'établissement flottant et de prendre à sa charge le coût des travaux éventuels imposés par l'expert sur les œuvres vives.

 JPF

Article 6

L'Acquéreur déclare acquérir le bateau « PALOMBE » pour un montant de 150 000 Euros HT (cent cinquante mille Euros hors taxe) soit 180 000 € TTC (cent quatre vingt mille euros toutes taxes comprises).

Ce prix inclus :

- les travaux éventuels, sur les œuvres vives, imposés par l'expert pour rendre le bateau « PALOMBE » en conformité avec la législation en vigueur concernant ce type de bateau,
- les frais d'expertise, de mise à sec et de carénage,
- les frais de remise en route moteur pour acheminer le bateau « PALOMBE » au chantier naval de St-Jean-de-Losne.

Article 7

L'Acquéreur sera propriétaire du bateau objet des présentes, en aura la jouissance et responsabilité entière par la prise de possession réelle ce jour à la signature de ce Contrat de Vente.

Article 8

Le paiement intégral du prix d'achat soit 150 000 Euros HT (cent cinquante mille euros hors taxe) / 180 000 Euros TTC (cent quatre vingt mille euros toutes taxes comprises) par l'Acquéreur interviendra à compter de la signature du présent contrat, par mandat administratif d'un montant de 150 000 Euros HT (cent cinquante mille Euros hors taxe) soit 180 000 Euros TTC (cent quatre vingt mille euros toutes taxes comprises). Le Vendeur consent à l'Acquéreur bonne et valable quittance définitive de ce paiement.

Article 9

Au cas où l'Acquéreur déciderait d'annuler ce Contrat de vente pour toute raison une pénalité de 10% du prix de vente sera perçue par le Vendeur et le chèque de dépôt encaissé au profit du Vendeur.

Article 10

Au cas où le Vendeur déciderait d'annuler ce Contrat de vente pour toute raison, une pénalité de 10% du prix de Vente sera perçue par l'Acquéreur.

Article 11

Les documents de bord – carnet d'immatriculation, livret de Droits Réels, certificat communautaire - ainsi que toutes éventuelles documentations concernant le bateau et ses équipements techniques, seront remis à l'Acquéreur à réception du paiement intégral du prix de vente sur le compte bancaire du Vendeur.

 JFF

Article 12

Les frais de mutation de propriété sont à la charge de l'Acquéreur.

Les parties étant d'accord, le présent Contrat de Vente a été clos et signé par les deux parties ce jour :

Le 29 MAI 2017 à Dole

Fait en quatre exemplaires originaux.

Pour la SARL ASTARTE,

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

M.DECUPPER **ASTARTE S.A.R.L.**
4 Grande Rue
21250 Lechatelet
Tél. 03 80 79 00 65

Le Président
Jean-Pascal FICHERE

Lu et approuvé

Mention manuscrite Lu & approuvé



Lu et approuvé